



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS**

La Ministre



NOTE CIRCULAIRE N°.....⁰²²...../MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026
DU..⁰¹.../..⁰⁷.../2026 A L'ATTENTION DES PRESIDENTS DES CONSEILS
D'ADMINISTRATION, DES CHEFS D'ETABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES,
DES MEMBRES DES COMITES DE GESTION, DES ENSEIGNANTS DE L'ESU ET
DES APPRENANTS DU TROISIEME CYCLE A L'ETRANGER ET EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO.

**CONCERNE : PROROGATION DE DELAI RELATIF AU PROCESSUS DE
FIABILISATION DES DONNÉES DES ENSEIGNANTS DE L'ESU ET
DES APPRENANTS DU TROISIÈME CYCLE**

**Mesdames et Messieurs les Présidents des Conseils d'Administration, des Chefs
d'Établissements publics et privés, des Membres des Comités de Gestion, des Enseignants de
l'ESU et des Apprenants du troisième cycle à l'étranger et en République Démocratique du
Congo,**

Consécutivement aux multiples contraintes n'ayant pas permis l'enregistrement d'une frange du personnel enseignant et d'apprenants de troisième cycle évoluant tant au pays qu'à l'étranger, dans le délai imparti, tel que fixé par ma Note Circulaire n° 017/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026 prise en date du 01 juin 2026 et ce, dans le cadre du processus de fiabilisation et de modernisation de la base des données de cette catégorie du Personnel de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, je vous informe de la prorogation des délais comme suit :

- les enseignants (corps académique et scientifique), dispose d'un délai supplémentaire d'un (1) mois, soit du 02 juillet au 02 août 2026, pour s'enregistrer sur la plateforme dénommée « **ESURSI-TraceEnseignants** » ;
- les Apprenants du Troisième cycle évoluant tant en République Démocratique du Congo qu'à l'étranger poursuivent leur enregistrement sur la plateforme « **ESURSI-TraceApprenants** ».

Pour rappel, l'accès à ces plateformes se fait à travers le Portail officiel du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations, à l'adresse suivante : <https://minesursi.gouv.cd>. Les concernés devront cliquer sur l'onglet « **Portail** » pour y accéder. Une Commission technique procédera in fine au contrôle de conformité entre les données enregistrées en ligne et celles détenues par les différentes structures du Ministère. Pour toute assistance technique, contacter mes services via l'adresse électronique suivante : fichiernational@minesursi.gouv.cd.



De ce fait, je tiens à rappeler la pertinence de cette opération, en exigeant une prompte réaction des concernés (enseignants et apprenants troisième cycle) et une large diffusion, par les autorités ci-haut citées, des présentes dispositions et nouveau délai d'enregistrement. Les récalcitrants s'exposeront à des mesures administratives sévères.

Fait à Kinshasa, le 01 JUL 2026

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse

